



## ANNEXE CHARTE FSGT

# SPORTS DE COMBAT & ARTS MARTIAUX

SAISON 2025/2026

### COMMENT ORGANISER UNE MANIFESTATION DE SPORTS DE COMBAT ET/OU ARTS MARTIAUX SOUS L'ÉGIDE DE LA FSGT ?

L'objet de l'annexe est de détailler les conditions d'organisation d'une manifestation de sports de combat ou d'arts martiaux sous l'égide de notre fédération. Ces conditions sont de deux catégories :

- Des conditions générales concernant la totalité des manifestations sportives organisées sous l'égide de notre fédération
- Des conditions spécifiques liées au type de manifestations concernées et notamment à sa catégorie

Conditions générales :

Les manifestations doivent se dérouler dans le cadre d'un respect strict des adversaires, de l'encadrement technique et des officiel·les. Tout manquement à ce respect peut entraîner l'interdiction pour l'association mise en cause de participer aux manifestations fédérales.

La manifestation doit se dérouler sous une attention permanente portée à la santé, l'intégrité physique et à l'équilibre psychique des combattant·es, et ceci engage la totalité des responsables présents. L'organisateur doit en particulier veiller à ce que la manifestation prenne en compte les différents niveaux techniques des participant·es, que ce soit au niveau de l'organisation des rencontres ou de la mise en œuvre des règles prévues.

La manifestation même si elle concerne différentes disciplines ne peut se dérouler que sous la responsabilité unique de notre fédération, pour des raisons évidentes de responsabilité. La manifestation ne peut donc être organisée sous l'égide de plusieurs fédérations. En conséquence, les seuls règlements cadrant la manifestation seront ceux de la FSGT.

L'association organisatrice s'engage à vérifier que la totalité des participant·es sont détenteur·rices d'une licence FSGT de la saison en cours et que le type de licence est bien conforme à la catégorie de manifestation. Le passeport sportif Scam est obligatoire pour les combattant·es. Aucune prime de combat de quelque nature que ce soit ne pourra être versé à ceci.

L'organisation de certains types de manifestations suppose le paiement à la fédération de droits d'organisation qui doivent être acquittés à la date de la manifestation. Toute fausse déclaration, ou omission de déclaration quant à la manifestation organisée pourra entraîner une procédure de sanction diligentée contre l'association organisatrice.

## Conditions spécifiques liées à la catégorie la manifestation

Trois types de manifestations doivent être distingués :

- 1) Les manifestations à but pédagogique, ayant pour objectif de favoriser et de développer les qualités techniques des compétiteur-rices. Ces manifestations n'ont pas pour but d'accueillir du public, mais de permettre aux pratiquant-es de nos associations de progresser techniquement et de se familiariser avec le déroulement des compétitions. Dans ce cadre restrictif, l'organisateur ne peut délivrer aucun titre classement et encore moins mettre en place des oppositions autorisant la mise hors combat de l'adversaire. Les règlements fédéraux éducatifs sont la norme pour ce type d'événement. Ces manifestations sont dites de catégorie 1 : elles peuvent prendre l'apparence d'interclubs, de rencontres sportives. Le régime est un régime de déclaration simple
- 2) Les manifestations conduisant à la délivrance de titre ou de récompense, ouvertes au public. Les compétitions peuvent se dérouler dans tous les régimes prévus par nos règlements (assauts éducatif, assaut amateur, combat). Ces manifestations dites de catégories 2 et ne peuvent se dérouler qu'avec l'autorisation du ou des collèges des disciplines concernées

par cette manifestation. Elle donne de plus lieu à l'acquittement d'un droit d'organisation de 200 €. Elles peuvent prendre la dénomination d'open, de championnats régionaux, de challenges ou de gala. Attention, un régime spécial d'autorisation est applicable dans le cas d'une manifestation ou le règlement autorisant la mise hors combat de l'adversaire.

- 3) Les manifestations nationales, organisées directement par le collège technique de la discipline ou par un collectif reconnu par la CFA. Dans ce cas, le club organisateur est responsable de la logistique de l'événement, la partie technique étend de la responsabilité propre du collège organisateur. L'association est donc habilitée par le collège comme structure d'accueil du championnat. Ces manifestations sont dites de catégorie 3 et concernent les Championnats de France, les coupes de France ou tout type de manifestations dont le collège prendra la responsabilité d'organisation. Un droit d'organisation peut être demandé à l'association au vu du budget prévisionnel co déterminé par l'association et le collège responsable, sous la supervision du responsable finance de la CFA.

Le cahier de charges de chaque manifestation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	<b>CATÉGORIE 1</b> Interclubs, mises de gants éducatives, rencontres sportives. Régime de déclaration simple 60 jours avant l'évènement.	<b>CATÉGORIE 2</b> Compétition organisée par le club (challenge, gala, championnat régional, open). Régime de demande d'autorisation délivrée par le collège technique de chaque discipline concernée.	<b>CATÉGORIE 3</b> Championnats nationaux, Coupe de France et autres. Organisation par un ou plusieurs collèges techniques.
<b>CONDITIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Mise en œuvre uniquement des règlements assauts interdisant la mise hors combat</li> <li>· Absence d'entrées payantes et accueil du public restreint (pas de publicité)</li> <li>· Pas de délivrance de titre, ni de récompense (les certificats de participation sont autorisés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Discipline reconnue par la CFA et disposant d'un règlement à jour.</li> <li>· Accueil large du public avec possibilité d'entrées payantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· L'association accueille la compétition en fournissant le cadre logistique nécessaire à son bon déroulement</li> <li>· Le collège prend en charge la manifestation d'un point de vue technique, (superviseur et officiels, gestion du déroulé de la compétition)</li> <li>· Le budget prévisionnel de la manifestation est arrêté en accord avec le trésorier de la CFA de la manifestation</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Équipe médicale de secours</li> <li>· Un arbitre agréé par le collège dans chaque discipline</li> <li>· Assaut éducatif exclusivement (sauf dérogation accordée par le collège technique de référence)</li> <li>· Licence fédérale pour tous les participant-es (possibilité de licences découverte après accord de la CFA)</li> <li>· Déclaration obligatoire des incidents sur le PV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Paiement à la CFA d'un droit d'organisation de 200 €</li> <li>· La compétition ne peut se dérouler qu'en présence d'un superviseur délégué par la CFA sur demande du club</li> <li>· En cas de compétition autorisant la mise hors de combat, le club fera attention à présenter le dossier complet dans les délais requis faute de quoi il prend le risque d'une annulation de sa compétition</li> <li>· Établissement d'un procès-verbal de déroulement signalant les incidents éventuels contresignée par l'équipe médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La prise en charge de l'équipe médicale et de l'équipe de secours n'est totalement pris en charge que dans le cas d'un championnat de France pour les autres compétitions la demande de financement, qui ne sera que partielle devra être faite qu'auprès du trésorier de la CFA</li> <li>· Une participation financière pourra être demandée au club</li> </ul>

# AIDE MÉMOIRE DE L'ORGANISATEUR·RICE

## MANIFESTATION DE CATEGORIE 1

### A) SOIXANTE JOURS AVANT LA MANIFESTATION

Déclaration d'organisation de la manifestation sous l'égide de la FSGT (document, page 4).

Adresse postale d'envoi : FSGT, à l'attention du Pacsi, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex avec copie par courriel : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org)

La CFA dispose d'un mois pour demander des éléments supplémentaires ou faire connaître son opposition motivée au déroulement de la manifestation sous l'égide fédérale.

### B) APRÈS LA MANIFESTATION

En cas d'incident, une déclaration par mail doit être faite à la fédération à l'adresse courriel [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org)

## MANIFESTATION DE CATEGORIE 2

> Règlement EXCLUANT la recherche de la mise hors combat de l'adversaire.

### A) SOIXANTE JOURS AVANT LA MANIFESTATION

Demande d'autorisation d'organisation de la manifestation sous l'égide de la FSGT (document, page 4). Joindre à la demande d'autorisation une copie de l'affiche prévue pour la compétition.

Adresse postale d'envoi : FSGT, à l'attention du Pacsi, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex avec copies par courriel : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org)

### B) APRÈS LA COMPÉTITION

Envoyer le procès-verbal de réalisation signé par le/la responsable légal·e du club à l'adresse : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org) (voir modèle page 5).

> Règlement AUTORISANT la recherche de la mise hors combat de l'adversaire (Article A331-33 à A331-36 du Code du sport)

### A) SOIXANTE JOURS AVANT LA MANIFESTATION

- 1- Demande d'autorisation d'organisation de la manifestation (document, page 4).
- 2- Envoi de la demande d'autorisation au Comité départemental FSGT pour avis (copie du document, page 4).  
Tableau récapitulatif des participants (selon modèle Excel fourni par la CFA SCAM FSGT).
- 3- L'attestation du médecin et des services de secours pour l'encadrement médical de la compétition.
- 4- Joindre une copie de l'affiche prévue pour la compétition.  
Adresse postale d'envoi : FSGT, Pôle des Activités, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex avec copies par courriel : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org).

### B) CFA SCAM & SIÈGE FÉDÉRAL

45 jours avant la manifestation, le FSGT rend un avis de principe conjoint entre la CFA SCAM et le siège fédéral. Si besoin, la FSGT transmet la demande pour avis à la fédération délégataire (celle-ci à 15 jours pour répondre).

### C) CLUB

Courrier recommandé avec AR de déclaration à la préfecture.  
15 JOURS MINIMUM AVANT LA COMPÉTITION

- 1- La déclaration dûment complétée (document page 3)
- 2- Une attestation d'affiliation FSGT pour la saison en cours (s'adresser au Service Associatif FSGT).
- 3- L'autorisation d'organisation signée par la CFA SCAM FSGT.
- 4- Le tableau récapitulatif des participant·es (selon modèle Excel fourni par la CFA SCAM FSGT).
- 5- Une copie de l'avis favorable de la fédération délégataire édictant les règles techniques et de sécurité, reçue par le siège fédéral FSGT en retour de sa demande.
- 6- Une copie de l'attestation annuelle d'assurance RC club (téléchargeable sur le site licences).
- 7- Une copie du dépliant assurance des licences (téléchargeable sur le site licences).
- 8- Une copie de la réglementation sportive FSGT en cours de validité pour la/les disciplines sportives concernées (téléchargeables sur la page : <http://fsgt.org/activites/sports-de-combat>).
- 9- Autorisation du propriétaire des locaux pour l'utilisation de ces derniers pour la compétition.
- 10- Attestation du médecin et des services de secours pour l'encadrement médical.

Quinze jours maximum après la compétition, le procès-verbal de réalisation signé par le/la responsable légal·e du club et le responsable de l'encadrement médical doit être envoyé à l'adresse : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org) (voir modèle page 5).



# DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE

## ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE DE SPORTS DE COMBAT

(Article A331-33 à A331-36 du Code du Sport)

À adresser accompagnée des pièces justificatives à la Préfecture du département,  
au minimum 15 jours AVANT la manifestation.

NOM DE L'ORGANISATEUR :

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE POUR L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

N° AFFILIATION À LA FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL (FSGT) :

Liste des disciplines concernées par la manifestation :

INTITULÉ DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRE DE :

À :

LIEU DE LA MANIFESTATION :

NOM DU LIEU OÙ SE DÉROULE LA MANIFESTATION :

ADRESSE :

CAPACITÉS DE LA SALLE INDIQUÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE :

NOM ET TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE DU SITE :

FAIT LE :

À :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISATEUR



# DÉCLARATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DE SPORTS DE COMBAT (CATÉGORIE 1)

À renvoyer à Fédération Sportive et Gymnique du Travail (Pôle des Activités), 14 rue Scandicci,  
93508 PANTIN Cedex, avec copies par courriel : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org).

DÉNOMINATION DE LA COMPÉTITION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE :

Attention, hors combat non autorisé

DATE :

ADRESSE EXACTE :

ACTIVITÉS ORGANISÉES :

CATÉGORIES :

Boxe Anglaise

Ju-jitsu brésilien

Mixed Martial Arts

Pupilles

Cadet-tes

Boxe Thaï

Kick boxing

Pancrace

Poussins

Junior-es

Full contact

K1

Autre

Benjamin-es

Senior-es

Grappling

Lutte

Minimes

Vétéran-nes

Je soussigné-e

en qualité de responsable légale du club, sollicite par la présente l'autorisation d'organiser la compétition de sports de combat et/ou arts martiaux dont le descriptif figure ci-dessus. Je certifie avoir pris connaissance de la charte des sports de combat FSGT, du cahier des charges de l'organisateur-ric, des réglementations sportives FSGT et des dispositions médicales de chaque discipline de combat organisée, et m'engage à les respecter en tous points.

- Je m'engage également à n'ouvrir la compétition ci-dessus qu'à des pratiquant-es licencié-es à la FSGT pour la saison sportive en cours.
- Je m'engage à garantir la sécurité du public, des officiel-les, des compétiteur-rices et de tous les participant-es en général.
- Je m'engage à respecter tous les règlements en vigueur à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), ainsi que ceux de la CFA Sports de Combat et Arts Martiaux.

Joindre l'affiche prévue pour la compétition.

Fait le :

À :

SIGNATURE DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CLUB ORGANISATEUR

## L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM :

AFFILIATION FSGT N° :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

## LE RESPONSABLE LÉGAL DU CLUB

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

## DÉCISION DE LA CFA SCAM SUR LA COMPÉTITION :

AUTORISÉE

REFUSÉE

MOTIFS :

DATE :

LE RESPONSABLE DE LA CFA SCAM :

SIGNATURE ET CACHET



# DÉCLARATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DE SPORTS DE COMBAT (CATÉGORIE 2)

À renvoyer à Fédération Sportive et Gymnique du Travail (Pôle des Activités), 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex, avec copies par courriel : sportsdecombat@fsgt.org.

DÉNOMINATION :

Hors combat non autorisé

Hors combat autorisé

DATE :

ADRESSE EXACTE :

ACTIVITÉS ORGANISÉES :

CATÉGORIES :

Boxe Anglaise

Ju-jitsu brésilien

Mixed Martial Arts

Pupilles

Cadet-tes

Boxe Thaï

Kick boxing

Pancrace

Poussins

Junior-es

Full contact

K1

Autre

Benjamin-es

Senior-es

Grappling

Lutte

Minimes

Vétérán-nes

Je soussigné-e

en qualité de responsable légal-e du club, sollicite par la présente l'autorisation d'organiser la compétition de sports de combat et/ou arts martiaux dont le descriptif figure ci-dessus. Je certifie avoir pris connaissance de la charte des sports de combat FSGT, du cahier des charges de l'organisateur-riche, des réglementations sportives FSGT et des dispositions médicales de chaque discipline de combat organisée, et m'engage à les respecter en tous points.

- Je m'engage également à n'ouvrir la compétition ci-dessus qu'à des pratiquant-es licencié-es à la FSGT pour la saison sportive en cours.
- Je m'engage à garantir la sécurité du public, des officiel-les, des compétiteur-rices et de tous les participant-es en général.
- Je m'engage à respecter tous les règlements en vigueur à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), ainsi que ceux de la CFA Sports de Combat et Arts Martiaux.
- Je m'engage à informer le comité départemental FSGT dans lequel se déroule la manifestation de la tenue de celle-ci, dès que la demande d'autorisation aura été validée par la CFA SCAM.

Fait le :

À :

**SIGNATURE DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CLUB ORGANISATEUR**

## L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM :

AFFILIATION FSGT N° :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

## LE RESPONSABLE LÉGAL DU CLUB

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

## DÉCISION DE LA CFA SCAM SUR LA COMPÉTITION :

AUTORISÉE

REFUSÉE

DATE :

LE RESPONSABLE DE LA CFA SCAM :

SIGNATURE ET CACHET

REMARQUES ET RÉSERVES ÉVENTUELLES :



# PROCÈS VERBAL DE RÉALISATION D'UNE MANIFESTATION DE SPORTS DE COMBAT

À renvoyer après la compétition à l'adresse mail : [sportsdecombat@fsgt.org](mailto:sportsdecombat@fsgt.org)

**NOM DE LA COMPÉTITION :**

**DATE DE LA RÉLISATION :**

Je soussigné-e,  
représentant-e légal-e du club en charge de l'organisation de la compétition dénommée ci-dessus, atteste que cette dernière s'est déroulée sans incident particulier hormis les observations énoncées ci-dessous.

**INCIDENTS À NOTER :**

**OBSERVATIONS PARTICIPANT-ES**

Si blessure-s, noter pour chaque participant-e son nom, prénom, n° licence, nature de la blessure et nature de la prise en charge réalisée par le dispositif de secours présent.

Certifié conforme et sincère

Fait le :

À :

Signature du/de la représentant-e légal-e du club organisateur

Signature du/de la responsable de l'équipe médicale